



VILLE  
DU PUY EN

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le

ID : 043-214301574-20230308-DEL\_2023\_0012-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du vendredi 03 mars 2023**

**Délibération n° 12**

L'an deux mille vingt trois, le trois mars à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
vendredi 24 février 2023

**Étaient présents** :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Aurélie CHAMBON

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :

**Ont donné procuration** :

Monsieur Jérôme EYNARD à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur François CHATAING, Madame Celline GACON à Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Jean-Williams SEMERARO à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

**Secrétaire de séance** : Brigitte BENAT

La séance a été levée à : 22H05

Rédacteur : Léa SAGUETON Aménagement de l'espace - Urbanisme

<b>Objet :</b>	Convention de rétrocession des équipements dans le cadre du projet d'aménagement des anciens terrains de sport de Roche Arnaud sur la commune du Puy-en-Velay : autorisation du Maire à signer
----------------	--

Rapporteur : Roland LONJON

Suite au lancement d'un appel à projet par la ville du Puy-en-Velay fin 2021, un promoteur a été retenu pour la réalisation d'un projet immobilier sur les anciens terrains de sport, 20 rue de la Roche Arnaud, par délibération du Conseil Municipal du 19 octobre 2022.

Le projet porte sur la réalisation d'un ensemble immobilier de 40 logements, répartis ainsi : 14 logements individuels, 26 logements intermédiaires avec jardins ou terrasses, 38 garages, 29 places extérieures à minima (2 871 m<sup>2</sup> de surface utile).

La voirie interne de bouclage, un espace vert en contrebas du gymnase, ainsi qu'un cheminement piéton accédant au gymnase seront réalisés par le promoteur et rétrocédés à la Ville. Les autres espaces verts seront gérés par une ou des associations.

Parallèlement, les réseaux d'eaux et ouvrages correspondants (eaux usées, eaux pluviales, assainissement) seront réalisés par le promoteur et rétrocédés à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay (DEA).

Ces espaces et réseaux sont cédés à titre gracieux.

À cet effet, il est prévu de signer une convention tripartite de rétrocession des équipements entre le promoteur, la ville du Puy-en-Velay et la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay pour ce qui relève de leurs compétences respectives.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 21/02/2023

A reçu un avis favorable en Commission Urbanisme du 14/02/2023

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE les termes et les conditions de la convention annexée à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention et tout acte ultérieur s'y rapportant, notamment tout avenant.

**VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**Abstention : 4**

**Michelle CHAUMET Fabien SURREL Celline GACON Laurent JOHANNY**

Signé le 3 mars 2023,  
Le Secrétaire de séance,  
BENAT Brigitte,

Fait au Puy-en-Velay, le vendredi 03  
mars 2023